

**SYNDICAT DES EAUX
DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN
232 rue du Stade
38890 MONTCARRA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 décembre,
LE COMITE SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Siège, sous la
présidence de M. Patrick FERRARIS.

Date de convocation du Comité : 27 novembre 2025

PRESENTS : MM. VERJAT, GIRAUD, BALLY, CARRAS, COTTAZ, DAMBONVILLE, VERGER, EMERAUD,
FERRARIS, CONSTANTIN, ODET, TOUSSENEL, VUAILLAT, DURAND, Mme HARTMANN, MM. BLANDIN,
CHAVANON, COURBOU, Mmes FRACHON, GAUDET, MM. GRILLET, LELONG, MONIN, Mme TISSERAND.
Départ de Mme HARTMANN à 19h30

EXCUSES : MM. BARRET, GARCIA, GRANGER, Mmes MOREL, STIVAL

Secrétaire de séance : Louis BALLY

*Pouvoirs : de Mme STIVAL à M. GRILLET

de Mme HARTMANN à M. CHAVANON à compter de la délibération 2025 04 02.

Nombre de Délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants pour ce sujet : 25*

Pour : 25*

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET :

PROGRAMME DES TRAVAUX EAU POTABLE 2026

Au vu des différents travaux déjà engagés, et des travaux restant à engager pour sécuriser l'alimentation en eau potable et renouveler les réseaux du SEPECC, Monsieur le Président propose au Comité, au titre de l'année 2026, la programmation de travaux d'Alimentation en Eau Potable suivante :

Communes	coord	old& O/I	Opérations	Travaux HT à classifier (val 2025)	MO. HT	Total HT dépenses	TOTAL PROGRAMMES INVEST.								
							2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
PROGRAMME RESERVOIRS			Réhabilitation, rénovation réservoir urgence 1 (9)	212 900,00 €	31 935,00 €	244 835 €									
PROGRAMME RESERVOIRS			Réhabilitation, rénovation réservoirs tranches 2 (5)	146 500,00 €	21 975,00 €	168 475 €									
PROGRAMME RESERVOIRS			Réhabilitation, rénovation réservoirs tranches 3 (5)	113 500,00 €	17 025,00 €	130 525 €									
PROGRAMME RESERVOIRS			Diac plomb & amiante pour 13 réservoirs	15 020,00 €		15 020 €									
Dolomieu			Le Navan	90 000,00 €		10 500,00 €									
Dolomieu	OUI		Rue Eau Garen court AST	200 000,00 €	30 000,00 €	230 000 €									
Les Avenières			CHEZ ENEDIS - Accès véhicule Réservoir Fontaine Laurent	55 500,00 €	9 750,00 €	64 250 €									
Montcarra			Renouvellement Grande Rue	350 083,00 €	52 512,45 €	402 595,45 €	402 595 €								
Saint Chef			Augmentation du réservoir du Grand Champ et suppression du Marché	1 800 000,00 €	270 000,00 €	2 070 000 €									
Saint Chef	OUI		Le Bourg incin Vie de Chaine	600 000,00 €	90 000,00 €	690 000 €									
Saint Chef			Access route	200 000,00 €	30 000,00 €	230 000 €									
Salagnon			Equipements du forge dans bâtiment	130 435,00 €	19 565,35 €	150 000 €									
SEFCC			Mise à jour de la télégestion	18 000,00 €	2 700,00 €	20 700,00 €									
SEFCC			Sectorisation du Réseau AEP (pose de débimètres)	50 000,00 €		50 000,00 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €					
Serrières	OUI		Pierre Montin (mise en séparatif)	50 000,00 €		50 000,00 €	71 000 €	71 000 €	71 000 €	71 000 €					
Soleymieu			renouvellement Soleymeau (attendre modélisation par Merlin)	50 000,00 €		57 500,00 €									
St Marcel-Bel-Accueil			Renouvellement réservoir Mairie de la Cure	1 026 000,00 €	150 000,00 €	1 180 000 €									
Tropt	OUI		Thuellin - Rue du Gamin renouvellement	226 000,00 €	30 900,00 €	256 900 €									
Thuellin			Bâche d'échafage + équipements	410 000,00 €		471 500,00 €	235 750,00 €	235 750,00 €							
Vénérieu 2023			Mise en conformité captage de Grand Marais après Etude hydrog.	50 000,00 €		207 750,00 €	1 592 750,00 €								
Vénérieu			1/2 Réservoir La Rivière augmentation capacité	2 530 000,00 €		379 500,00 €									
Vénérieu			2/2 Restructuration réseau grnd marais + renouvellet cana + La Rivière			2 960 500,00 €									
Vénérone			Desoufflant et remplacement cuve	97 732,00 €	14 058,40 €	112 390,00 €	112 392 €								
Vénérone			Augmentation du réservoir du Supray	1 493 913,00 €	224 086,55 €	1 718 000,00 €									
Vénérone			interconnexion Vénérone-Moretel (à répartir avec SEA) (1)	1 807 900,00 €	271 185,00 €	2 079 085,00 €									
Vénérone			Le Cholard Mollogne (travaux de voirie programmés par la commune en Rte de Chartreuse / Alpes RD (1 400 ml ; tronçon BCD) (1)	85 000,00 €	12 750,00 €	97 750,00 €	97 750 €								
Vénérone			Aménagement accès garage du bâtiment + zone extérieure	52 560,00 €		52 560,00 €	31 536 €								
PROGRAMME RENOUV.			RENOUVELLEMENT DE CONDUITES DIVERS restant à affecter			6 000 000,00 €	473 500 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	
Salagnon			Chemin de Rapillard dévoiement	50 000,00 €	7 500,00 €	57 500,00 €									
St Sorlin de Morestel			Chemin du Château - Bayet	60 000,00 €	9 000,00 €	69 000,00 €									
Vigneu			Renouvellement canalisations route de l'Etag	250 000,00 €	43 500,00 €	333 500,00 €									
			TOIAUX	20 685 476,59 €	3 045 938,57 €	30 903 165,11 €	1 831 878 €	3 201 750 €	2 951 000 €	1 985 750 €	2 882 110 €	2 874 750 €	1 996 375 €	600 000 €	600 000 €

Le Comité Syndical, après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le Programme de travaux Alimentation en Eau Potable 2026,
- de réaliser ces opérations sur le réseau d'eau potable (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité Nationale des Réseaux d'Eau Potable,
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que ces opérations seront réalisées sous Charte Qualité Nationale des Réseaux d'Eau Potable,
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département pour la réalisation de ces opérations,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, relatives à ce sujet, notamment les pièces contractuelles et les demandes de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire par :

- TéléTransmission en Préfecture

Le : 11/12/2025

- Publication

Le : 11/12/2025

~~SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE
ET DES COLLINES DU CATELAN~~

232, Rue du Stade
38890 MONTCARRA

Le Président,

Patrick FERRARIS

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, notamment les Articles R.421-1 et R.421-5, le Tribunal Administratif de GRENOBLE peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de la transmission en Sous-Préfecture de LA TOUR DU PIN (Isère), (télétransmission en Préfecture)
- date de la publication (affichage ou notification).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'Autorité Territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir :

- à compter de la date de notification de la réponse de l'Autorité Territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse de l'Autorité Territoriale pendant ce délai.